

position, entre autres l'Ecole des épouses, comédie en vers; le Bon Tourangeau, vaudeville; mais de l'écrivain, du comédien, du directeur de théâtre, du représentant du peuple, du directeur des jeux, de l'entrepreneur du balayage public, de l'amateur de tableaux et de l'horticulteur, que resterait-il si cet homme singulier n'avait inscrit son nom dans les fastes de sa ville natale en se faisant constructeur de maisons, par un dernier caprice de son esprit aventureux?

BOURSAUT s. m. (bour-sô). Bot. Espèce de saule.

BOURSE s. f. (bour-se—du gr. bursa, même sens). Petit sac dans lequel on met de l'argent pour le porter sur soi : Bourse de cuir. Bourse de flet. Bourse à ressort. Bourse qui s'ouvre et se ferme avec des cordons, avec des coulants. Tirer de l'argent de sa bourse. Il fallait entendre les vœux que nous faisons pour tirer la moelle de leur bourse. (Le Sage.) Les anciens, ne connaissant pas l'usage des poches aux vêtements, durent se servir de la bourse. (Bachellet.)

Il ne faut pas de bourse à qui veut dépenser.

REGNARD.

— Par anal. Petit sac fait comme une bourse, et servant à serrer des objets quelconques : Mettre des jetons dans une bourse. Sac de taffetas noir dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière, et la barbe à une époque plus reculée : Porter ses cheveux en bourse. Perruque en bourse. Quelques Orientaux, au lieu de bourses à cheveux, ont des bourses à barbe, c'est-à-dire qu'ils enferment leur barbe dans des bourses de soie, comme nous y enfermons nos cheveux. (Courrier des spectacles.) Petit sac dans lequel on serrait autrefois sa montre. Vieux.

— Par ext. Argent contenu dans la bourse : Il donna toute sa bourse au mendiant. Entre Espagnols, c'est offenser un ami que de ne pas recourir à lui quand on a besoin de sa bourse ou de son épée. (Le Sage.) Je joignais le père et lui demandai la bourse, en lui présentant le bout d'un pistolet. (Le Sage.)

Mais je vois un bandit, qui ne craint plus l'enquête, A ma bourse en plein jour adresser sa requête.

C. DELAVIGNE.

Argent que l'on possède, fortune personnelle, avoir, ressources pécuniaires : Un homme bien élevé aime encore mieux qu'il en coûte à sa bourse qu'à son amour-propre. (B. de St-P.) La source de tous les pouvoirs est dans la bourse des contribuables. (A. Carrel.) Qui-conque me parle de Dieu en veut à ma bourse ou à ma liberté. (Proudh.) Il me prêta 50 louis, pour combler le vide que ces six mois avaient fait dans ma bourse, et il partit. (Lamart.) Pas un impôt ne se paye, dont le premier écu ne rentre dans la bourse des juifs. (Toussaint.)

La bourse de César fit plus que sa harangue.

CORNÉILLE.

S'il suffit d'un huissier pour vider une bourse, Qui pourrait contre sept trouver quelque ressource?

BOURSAULT.

Personne considérée au point de vue de sa fortune, de ses ressources pécuniaires : S'adresser aux bonnes bourses, aux grosses bourses.

Argent que l'on met en commun pour subvenir à certaines charges communes : Faire une bourse. Masse d'argent que formaient autrefois ceux qui tiraient au sort, pour fournir des remplaçants à ceux d'entre eux que le sort désignait pour porter les armes. On dit aujourd'hui MASSE.

Particulièrement. Pension fondée dans un établissement d'instruction publique, pour l'entretien d'un élève pendant la durée de ses études : Fonder une bourse dans un collège, dans un séminaire, dans une école spéciale. Obtenir une bourse. Avoir bourse entière, trois quarts de bourse, une demi-bourse. Ne pourrait-on pas former dans chaque collège un certain nombre de places purement gratuites, qu'on appelle en France des bourses? (J.-J. Rouss.) Il faisait si bien le pauvre auprès du comte, qu'il avait obtenu deux bourses entières pour ses enfants. (Balz.) Un parent de Camille Desmoulins avait obtenu pour lui une bourse, et il y fit honneur. (Ste-Beuve.) Grandes bourses, Pensions accordées, sous l'ancien régime, aux maîtres des arts, pour les mettre à même de continuer leurs études dans les facultés supérieures. Petites bourses, Pensions moins fortes données à ceux qui étudiaient les humanités ou la philosophie, pour arriver au grade de maîtres des arts.

Loc. fam. Bourse plate, Etat d'une personne qui n'a guère d'argent : Ma bourse est toujours plate. Bourse commune, Argent que l'on met en commun : Autrefois, tu l'en souviens, nous faisons bourse commune. (Scribe.) Se dit spécialement de la mise en commun de fonds prélevés, en exécution d'un règlement, sur les honoraires de certains officiers ministériels : Bourse commune des huissiers, des commissaires-priseurs. Sans bourse délier, Sans qu'il en coûte rien : Le domaine, ayant fait mettre en prison les pères de famille, avait acheté leurs meilleures possessions sans bourse délier. (Volt.) A Paris, les femmes sont admises dans tous les bals sans bourse délier. (L.-J. Larcker.) Couper de bourses, Filou qui vole dans les poches. Autrefois les bourses se portaient

suspendues ostensiblement à des cordons que les voleurs coupaient. Couper les bourses, Voler dans les poches. Se laisser couper la bourse, Etre dupe ou trop facile dans une affaire d'argent : Je me suis laissé couper la bourse; j'ai donné tout l'argent qu'on exigeait de moi. (Acad.) Cette locution a vieilli. Avoir la bourse, tenir la bourse, tenir les cordons de la bourse, Avoir le maniement de l'argent : Ce n'est pas moi qui tiens la bourse, les cordons en sont confiés à ma femme. Tenir serrés les cordons de la bourse, Régler économiquement la dépense d'autrui : TIENS LES CORDONS DE LA BOURSE UN PEU SERRÉS. (Balz.) Etre, avoir toujours la bourse à la main, Faire des dépenses continuelles : A les entendre, il faudrait être toujours la bourse à la main. (Le Sage.) Faire quelque chose la bourse à la main, La faire avec de l'argent : Il n'y a que les paresseux de bien faire qui ne sachent faire le bien que la bourse à la main. (J.-J. Rouss.) Malmener la bourse de quelqu'un, En abuser, y puiser sans discrétion, lui imposer des dépenses exagérées : Les architectes sont intéressés à malmener la bourse de leurs clients. Loyer le diable dans sa bourse, N'avoir pas un sou :

Un homme qui n'avait ni crédit ni ressource, Et logeant le diable en sa bourse, C'est-à-dire n'y logeant rien, S'imagina qu'il ferait bien De se pendre.

LA FONTAINE.

Ne pas laisser voir, ne pas montrer le fond de sa bourse, Cacher l'état de sa fortune, de ses affaires : Ne montre jamais le fond de ta bourse à ton cœur. Ouvrir sa bourse à quelqu'un, Mettre son argent à la disposition de quelqu'un : Il en est d'eux comme de ceux qui vous ouvrent leur bourse, en disant : Prenez; on en use honnêtement. Faire bon marché de sa bourse, Se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté réellement. La bourse ou la vie, Manière usitée chez les voleurs de demander à quelqu'un son argent, en menaçant de le tuer s'il refuse de le donner : Les voleurs nous crient : LA BOURSE OU LA VIE ! Les médecins nous prennent LA BOURSE ET LA VIE. (Shakspeare.) Donner sa bourse à garder au larron, Mal placer sa confiance, confier à quelqu'un une chose dont il est capable d'abuser.

Prov. Ami jusqu'à la bourse, Ami tiède, dont l'amitié ne va pas jusqu'à faire un sacrifice d'argent. Les Latins disaient de même : Amicus usque ad crumenam.

Comm. et Banq. Lieu, édifice public où se réunissent, pour traiter de leurs affaires, les personnes qui se livrent au commerce ou à des opérations financières : Construire une bourse. Fréquenter la bourse. Ces valeurs sont cotées à la bourse. Paris, comme Sparte, a son temple de la Peur, et c'est la bourse. (H. Heine.) La bourse est le temple de la spéculation. (Proudh.) La bourse est non seulement un hospice ouvert aux capitaux sans emploi, elle est aussi le repaire de l'agiotage. (L. Blanc.)

La bourse est, pour Paris, l'antre de la sibylle.

VIENNET.

La bourse est un champ clos

Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à flots.

PONSARD.

J'ai fréquenté, jusqu'à présent, La bourse plus que le Farnèse.

SCRIBE.

Si l'on remontrait à la source Des biens nouvellement acquis, On retrouverait à la bourse Tous ceux qui la coupaient jadis.

Marché qui se tient dans le même lieu, genre d'affaires qui s'y traitent : La bourse est le marché des valeurs mobilières. (Crampon.) Il n'est guère possible d'être plus à jour que cet homme-là; il faut croire que la finesse qui sert dans les affaires de bourse est une finesse bien courte. (Th. Leclercq.)

La bourse selon vous, ô gens de la campagne, Est un jeu comme un autre, où l'on perd et l'on gagne.

PONSARD.

Négociants, commerçants qui fréquentent la bourse : La bourse est en désarroi. Une grande panique s'est emparée de la bourse. Cours de la bourse, ou simplement, bourse, Cours des effets négociés à la bourse, taux auquel ils ont été vendus à la bourse : Tous les cours de la bourse sont en baisse. La bourse est en hausse aujourd'hui.

Des plaisirs, des chagrins la véritable source, Dans tous les temps, pour lui, c'est le cours de la bourse.

VIOLÉ.

Jouer à la bourse, Spéculer sur la variation des fonds qui se négocient à la bourse.

Par ext. Se dit quelquefois de tout endroit où se traitent des affaires commerciales : C'était dans cette taverne que se traitaient d'habitude les affaires de la cote; déjà deux ou trois fois Dantès était entré dans cette bourse maritime. (Alex. Dum.)

Jurispr. comm. Bourse des marchands, Bourse et convention des marchands, Bourse commune, Ancien nom des tribunaux de commerce.

Art milit. Bourse à balles, Petit sac de cuir dans lequel les mousquetaires à pied serraient les balles. Bourse de giberne, Poches en cuir que l'on cousait autrefois sur le devant de la giberne, et qui contenaient les pierres de rechange.

Hist. Sorte de gratification que, avant

la Révolution, les états de certaines provinces, notamment ceux de Bretagne, donnaient aux plus nécessaires et aux plus zélés de leurs membres : L'ordre du tiers s'est ensuite retiré à la chambre pour nommer les bourses au scrutin, et c'est la brigade et la cabale qui en ont fait le partage, entre ceux des membres qui avaient le moins travaillé. (Journal des états de Bretagne en 1770.) Bourse de secrétaire du roi, Ce qui revenait à cet officier sur les droits de sceau. Bourse de jetons, Bourse pleine de cent jetons d'or ou d'argent, que certains corps offraient au roi ou aux magistrats, dans quelques circonstances.

Liturg. Double carton, couvert d'étoffe, dans lequel on met les corporaux qui servent à l'autel.

Métrol. Monnaie de compte usitée dans le Levant, et généralement évaluée à 1,781 fr. 28 c. Monnaie de compte usitée en Egypte, et valant dans ce pays 750 piastres ou 1,232 fr. 50 c. Monnaie de compte usitée en Turquie et valant 500 piastres, valeur grandement dépréciée, comme celle de la piastre, et qui vaut aujourd'hui de 135 à 165 fr. : Pour quelques bourses, un janissaire devient un petit aga. (Chateaub.) On l'appelle souvent bourse d'argent. Bourse d'or, Dans le même pays, Monnaie de compte valant 30,000 piastres, c'est-à-dire de 8,100 à 9,900 fr.

Chass. Filet en forme de poche, que l'on place à l'entrée d'un terrier, pour y prendre les lapins que l'on chasse au furet.

Fauconn. Gorge de l'oiseau.

Bot. Capsule des anthères. Bourgeon court et conique des arbres fruitiers qui ne produit que des boutons à fleur. Membrane qui renferme certains champignons avant leur entier développement. Bourse à pasteur, bourse à berger, Nom vulgaire de la capselle.

Zool. Sacs ou poches que se construisent les chenilles et où elles passent l'hiver : Il n'y aura pas une bourse de chenilles dans les régions cultivées socialement. (Four.)

Anat. Nom de plusieurs membranes affectant la forme d'une poche : Bourses synoviales, muqueuses, sébacées. Pl. Nom vulgaire du scrotum, ou poche membraneuse qui enveloppe les testicules.

Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons des genres baliste et tétodon.

Conchyl. Nom marchand des casques, des peignes et d'une espèce d'huître.

Polyp. Bourse-à-berger, Espèce de polypier de la classe des bryozoaires.

Pêch. Nom générique de tous les filets fermés, comme manches, poches, queues et sacs.

Encycl. Comm. et fin. On appelle bourse le lieu où se réunissent, à des heures déterminées, les négociants d'une ville, les capitaines de navires, les banquiers, les capitalistes, agents de change et courtiers, pour traiter d'affaires. Ces réunions de gens de négoce ont existé de tout temps dans les villes commerçantes. Le Collegium mercatorium mentionné par Tite-Live, et dont on voit encore les restes près du mont Sacré, devait exister tout aussi bien dans les autres villes de l'Italie qu'à Rome. Selon quelques étymologistes, c'est à Bruges que ces réunions ont commencé, dans les temps modernes, à s'appeler bourse, la place où elles se tenaient ayant pris ce nom à cause des trois bourses peintes sur les armoiries de Van der Bourse, négociant dont l'hôtel s'élevait à l'extrémité de cette même place. Dans presque toutes les autres villes de l'Europe, cette dénomination fut adoptée; cependant, en Angleterre, on appelle stock exchange le lieu qui sert aux réunions des commerçants et de tous ceux qui veulent trafiquer sur des valeurs négociables.

La plus ancienne bourse de France paraît être celle de Lyon; ensuite sont venues celle de Toulouse, établie en 1549, et celle de Rouen, en 1556; celle de Paris n'a été légalement constituée que le 24 septembre 1724. Toutefois Paris était déjà, depuis quatre siècles, place de change; son nom figure en tête des quatorze changes royaux établis en 1305 par Philippe le Bel. L'Histoire de Paris de Sauval et de Dulaure nous fait suivre les réunions des marchands successivement sur le Grand-Pont, qui s'appela dès lors Pont-au-Change, dans la cour du Palais-de-Justice, et rue Quincampoix, à l'hôtel de Soissons, où elles se tinrent jusqu'en 1720. A cette époque, un arrêté du conseil en ordonna la fermeture, et décréta l'établissement d'une place appelée bourse, dont l'entrée principale serait rue Vivienne. La bourse fut installée dans l'hôtel de Nevers, devenu depuis la Bibliothèque nationale. Fermée le 27 juin 1793 par décret de la Convention, la bourse de Paris se rouvrit en vertu de la loi du 6 floréal an III. Sous le Directoire, elle se tint dans l'église des Petits-Pères; sous le consulat et l'Empire, au Palais-Royal, cour Virginie. La Restauration la transporta rue Feydeau. C'est là qu'elle était lorsque, le 6 novembre 1826, elle fut définitivement installée dans le palais qu'elle occupe encore. Les frais de construction de ce monument ont été couverts en grande partie par les souscriptions des agents de change et des commerçants; le surplus a été payé par l'Etat et la ville de Paris. Les opérations qui se font à la bourse ont toujours dû se négocier

par l'intermédiaire de courtiers et d'agents privilégiés. (Voir les mots CHANGE, COURTIER, AGENT de change.) La loi a limité le nombre de ces intermédiaires, et déterminé la nature des opérations auxquelles il leur est permis de se livrer. De 1791 à 1802, les professions d'agent de change et de courtier furent libres, comme les autres, à la condition de payer patente. La seule intervention de l'autorité publique dans les transactions de bourse de cette période fut d'assujettir, par la loi du 29 vendémiaire an IV, les agents de change à établir chaque jour, à l'issue de la bourse, le cours du change et celui de l'or et de l'argent.

Le résultat des négociations et transactions faites en bourse constitue les cours du change, des marchandises, des matières d'or et d'argent, des effets publics et autres admis à la cote officielle. Dans les bourses des ports de mer, on discute également le prix des assurances, des transports par terre et par eau. Les cours sont constatés officiellement par les agents de change et courtiers sous le contrôle de l'autorité. A Paris, l'autorité est représentée par un commissaire de police spécial.

Vingt-deux villes ont des bourses de fonds publics, et soixante-huit villes des bourses de commerce. Parmi les bourses de fonds publics, six seulement : celles de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse et Lille, établissent une cote officielle pour la négociation des effets publics. Toutefois, sur les places autres que celle de Paris, il ne se négocie guère que des valeurs locales; les ordres un peu importants en valeurs industrielles ou en fonds publics sont généralement transmis à Paris. L'agent de change de province ne sert que d'intermédiaire entre son client et l'agent de change de Paris avec lequel il est en relation d'affaires.

La partie de la bourse où les opérations sur fonds publics doivent exclusivement être faites s'appelle parquet. Elle est exclusivement réservée aux agents de change. On appelle coulisses les endroits où se tiennent les courtiers clandestins connus sous le nom de coulissiers ou de courtiers marrons.

Les bourses sont publiques; mais le négociant failli non réhabilité ne peut se présenter à la bourse du commerce. La morale de la bourse des effets publics est beaucoup moins rigoureuse; on y couloie à chaque pas des spéculateurs qui n'ont pas payé leurs différences. A Paris, la bourse des effets publics se tient tous les jours non fériés, de midi à trois heures. La bourse des marchandises se tient également tous les jours, mais plus particulièrement le mardi et le samedi, de trois heures à cinq heures.

L'entrée de la bourse, qui avait été libre jusqu'en 1856, fut cette année assujettie à un droit de 1 fr. pour la bourse des effets publics, et de 50 c. pour celle des marchandises. On pouvait s'abonner moyennant 150 fr. pour la bourse des effets publics, et 75 fr. pour la bourse des marchandises. Ce droit d'entrée; qui, selon un des motifs allégués pour justifier son établissement, avait surtout pour but de refréner le goût de la spéculation dans les classes inférieures de la société, a été supprimé en 1862 par M. Fould.

Les opérations de bourse ont, à diverses époques, tenté de se prolonger au delà des heures réglementaires. Avant et après la clôture de la bourse, des réunions se tenaient passage de l'Opéra et sur le boulevard des Italiens. Tantôt l'autorité a toléré ces réunions, tantôt elle les a interdites. C'est à ce dernier parti que, depuis 1859, elle paraît s'être arrêtée.

Opérations de bourse. Dans le principe, les opérations de bourse devaient se faire exclusivement au comptant, et ne consister, en ce qui concerne les fonds publics, que dans des achats et ventes contre espèces. Les agents de change devaient et doivent encore garder un secret inviolable aux parties qui sont dans la nécessité de se servir de leur intermédiaire; obligation était imposée aux agents de ne vendre et de n'acheter qu'autant qu'ils étaient nantis de la chose ou du prix, de tenir des registres et de délivrer des billets et des certificats de négociation spécifiant la nature de l'objet vendu, et pouvant le faire suivre des mains de l'agent vendeur jusque dans celles de l'agent acheteur. Il était défendu aux agents de faire le change ou la banque pour leur propre compte, interdiction qui subsiste encore; les opérations à terme leur étaient particulièrement défendues, « parce que, disait l'arrêt du conseil du 7 août 1785, ces sortes d'opérations tendent à dénaturer momentanément le cours des effets publics, à donner aux uns une valeur exagérée et à faire des autres un emploi capable de les décrier, et aussi parce qu'il en résultait un agiotage désordonné que tout sage négociant réprouve, qui met au hasard les fortunes de ceux qui ont l'imprudence de s'y livrer, détermine les capitaux de placements plus ou moins favorables à l'industrie nationale, excite la cupidité à poursuivre des gains immodérés et suspects, substitue un trafic illicite aux négociations permises, et que tout cela pouvait compromettre le crédit de la place de Paris dans le reste de l'Europe. » Dans la pratique, les intermédiaires privilégiés des opérations de bourse n'ont jamais tenu compte de cette prohibition; c'est en l'enfreignant qu'ils ont du reste trouvé leurs plus beaux bénéfices. La faculté de faire des opérations à terme, qui leur était